Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20201218-20201207106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2021
Affichage : 04/01/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT RÉGION DE LA GUADELOUPE

CAP excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	7ème séance
Séance du 18 décembre 2020	

Date de convocation :

Le 10 décembre 2020

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 31 (dont 13 en visioconférence*)
Votants : 38 (dont 7 procurations)
▪ Dont pour : 38
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Délibération n°2020.12.07/106

Partenariat avec l'ADEME via le dispositif expérimental « Contrat d'objectif Territorial » suite à l'appel à projets national

Rapporteur

M. Harry DURIMEL

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 04 JAN. 2021

- Publication ou notification,

le : 05 JAN. 2021

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 18 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 00 minutes, s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, le 1er vice-président, Monsieur Ary CHALUS, étant excusé et le 2ème vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant en visioconférence jusqu'à l'affaire n°10.

Etaient présents : 31 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2ème vice-président)* *jusqu'à l'affaire n°10* - M. Dominique BIRAS (3ème vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4ème vice-présidente)*- M. Georges BREDENT (5ème vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6ème vice-présidente)* - Mme Murielle JABES (7ème vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8ème vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9ème vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11ème vice-présidente)*- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12ème vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13ème vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14ème vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOTH- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-président : M. Chazy CIRANY (10ème vice-président) à M. Michel MADO

Autres membres du bureau : M. Georges DAUBIN à Mme Murielle JABES

Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT à Mme Murielle JABES

Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

M. Fred EUSTACHE à Mme Lyliane PIQUION

Mme Jacqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-président : M. Ary CHALUS (1er vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johanne DAHOMAIS- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA *jusqu'à l'affaire n°8*

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autre conseiller communautaire : M. Dominique THEOPHILE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20201218-20201207106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2021
Affichage : 04/01/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;

VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°°2017.03.02/399 du conseil communautaire du 29 mars 2017 portant mise en place d'un Système d'information Géographique à la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 prenant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Dans le cadre du plan de relance national, l'ADEME propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une démarche intégrée des politiques pour la transition écologique à destination des collectivités.

Dans un premier temps, et via un appel à projets, cette nouvelle offre ADEME est réservée à 10 collectivités à l'échelle nationale.

A travers un contrat de performance, « Contrat d'Objectifs Territorial », cette offre permettra de dynamiser les politiques transversales en matière d'Energie – Climat d'une part, et d'Economie Circulaire d'autre part.

L'accompagnement technique et financier de l'ADEME permettra de développer et de valoriser une politique territoriale durable, respectueuse des exigences économiques, environnementales et sociales.

Ce programme prend en compte les plans et schémas existants de la collectivité. Il doit permettre de renforcer les actions déjà engagées ainsi que les stratégies de notre EPCI.

En accord avec le plan de relance, les thématiques du climat, de l'énergie, des ressources, de la gouvernance, de la mobilité, de la biodiversité, de l'économie sont prises en compte pour répondre aux ambitions des territoires.

Le programme est basé sur une démarche d'amélioration continue, appuyée sur les référentiels techniques de labellisation Cit'ergie et ECi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20201218-20201207106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2021
Affichage : 04/01/2021

L'accompagnement est programmé sur une période de 4 ans pour un plan d'actions à adapter avec chaque collectivité. Il permet de suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale.

L'aide financière liée à ce dispositif est de 350 000 €, cumulable avec le dispositif d'aides classique de l'ADEME, les outils de co-financement de la Banque des Territoires et de l'AFD pour la mise en œuvre opérationnelle des actions.

La délégation régionale de l'ADEME a présenté ce dispositif aux équipes de notre communauté d'agglomération suite au comité de pilotage du lancement de la révision de la stratégie Climat Air Energie (PCAET) de CAP Excellence du 07 octobre dernier.

Considérant le bilan des actions communautaires en cours (vu en copil PCAET et succinctement listées) et surtout les engagements politiques affirmés en matière de transition énergétique et écologique (Plan Climat, Plan de prévention des déchets, Economie sociale et solidaire), pour CAP Excellence mais également par les villes membres, notre EPCI a candidaté auprès de l'ADEME pour bénéficier de cet accompagnement technique et mobiliser de nouveaux financements.

Les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projets ont été examinées par le conseil d'administration de l'ADEME début décembre pour une signature des contrats avant la fin 2020.

Sur les 10 collectivités françaises retenues pour l'expérimentation nationale de ce partenariat, CAP Excellence est l'unique territoire d'outre-mer sélectionné selon le plan de financement suivant, pour 4 années :

	Montant de financement	**Taux de financement**
ADEME	**350 000€**	**46%**
CAP Excellence	417 000€	54%
Total	**767 000€**	**100%**

Un partenariat financier avec l'AFD, actuellement en discussion, pourra compléter ce plan global de financement.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1– D'autoriser le président à contractualiser avec l'ADEME pour expérimenter ce nouveau dispositif dans les conditions énoncées ci-dessus.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le directeur de l'ADEME ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux *(2)* mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20201218-20201207106-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2021
Affichage : 04/01/2021

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 04 JAN. 2021

Le président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 04 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise au directeur de l'ADEME, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 05 JAN. 2021